

**BILAN ANNUEL 2024 –
PNA TORTUE D'HERMANN EN CORSE**

Totalement apolitique, fort de près de 100 adhérents, géré par un Conseil d'Administration de 12 membres tous bénévoles et venant d'horizons divers, le Conservatoire d'espaces naturels Corse (CEN Corse) emploie aujourd'hui, près de 15 salariés. Les **5 valeurs** inscrites au Plan d'Action Quinquennal du CEN Corse :

Connaître

Améliorer et capitaliser les connaissances sur la biodiversité

Protéger

Par maîtrise foncière ou d'usage des espaces naturels/semi-naturels d'intérêt écologique reconnu

Gérer

Promouvoir une gestion favorisant la biodiversité

Valoriser

Sensibiliser, communiquer et éduquer tous les publics à l'environnement et au développement durable

Accompagner

Accompagner les maîtres d'ouvrages et les acteurs du territoire dans la mise en place des politiques publiques



Bilan annuel 2024

Animation du PNA Tortue d'Hermann

Partenaires



**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET
DU LOGEMENT**

Caroline TURLESQUE (caroline.turlesque@developpement-durable.gouv.fr)

Fabrice TORRE (fabrice.torre@developpement-durable.gouv.fr)

MARCHE ANIMATION DES PNA D'ACTIONS 2023-2025

LOT 8 – ANIMATION DU PNA EN FAVEUR DE LA TORTUE D'HERMANN

EJ/CONTRAT : 1300188322/2023.1150116274

BON DE COMMANDE N°2023 / 3-1

DATE DE DEMARRAGE DES PRESTATIONS : 11/10/2023

DELAI D'EXECUTION : 30/11/2024

Coordonné par :

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CORSE
Siège Social : 871, avenue de Borgo - Maison ANDREANI
20290 BORGGO
Tél. : 04 95 32 71 63
Email : contact@cen-corse.org
Site internet : www.cen-corse.org

Année de rédaction :

2024

Rédaction faite par :

Marie-Paule SAVELLI (mariepaule.savelli@cen-corse.org)

Photographies :

CEN Corse, sauf mentions contraires

Proposition de citations :

Savelli, M.-P. (2024). Bilan annuel 2024 – Animation du PNA Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni hermanni* Gmelin, 1789) en Corse. CEN Corse, DREAL Corse. 27 p.

SOMMAIRE

1. CONTEXTE.....	6
2. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2024.....	7
❖ Action 1.1 – Développer la coordination des acteurs	7
❖ Action 1.2 – Assurer le financement du plan	8
❖ Action 2.1 – Diffuser le Plan National d’Actions.....	8
❖ Action 2.2 – Éditer des éléments de mise à jour du guide technique de gestion des populations et des habitats de la tortue d'Hermann	8
❖ Action 2.3 – Suivre et informer sur la répartition des populations.....	9
❖ Action 2.4 – Mesurer les tendances démographiques, comprendre les causes de déclin de l’espèce et ses potentialités de restauration	9
❖ Action 2.5 – Améliorer les connaissances sur le comportement, l’écophysiologie et l’écologie des populations	9
❖ Action 2.6 – Suivre les expérimentations sur la réintroduction de spécimens captifs ou issus de sauvetages	10
❖ Action 2.7 – Comprendre l’historique, l’hétérogénéité et la connectivité des populations via la génétique.....	13
❖ Action 3.1 - Intégrer la conservation de l’espèce dans l’attribution de fonds publics.....	13
❖ Action 3.2 – Améliorer le réseau d'espaces protégés, sous maîtrise foncière ou sous convention	14
❖ Action 3.3 – Développer et entretenir les milieux en mosaïque.....	14
❖ Action 3.4 – Développer et accompagner le pastoralisme	14
❖ Action 3.5 – Rétablir et améliorer les connexions entre noyaux de populations	14
❖ Action 3.6 – Favoriser les accès à l’eau	15
❖ Action 4.1 – Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les procédures d'aménagement du territoire	15
❖ Action 4.2 – Améliorer la prise en compte de la conservation de l'espèce et de ses habitats dans les projets et leur gestion	15
❖ Action 4.3 – Promouvoir et cadrer l'utilisation de chiens dans le cadre d'inventaires et de mesures de sauvetages	15
❖ Action 5.1 – Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques d'exploitation et de gestion forestière	16
❖ Action 5.2 – Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles	17

❖ Action 6.1 – Réduire les risques sanitaires et génétiques encourus par les populations sauvages	17
❖ Action 6.2 – Prévenir la destruction des populations face aux incendies.....	19
❖ Action 6.3 – Limiter la mortalité post-incendie.....	19
❖ Action 6.4 – Réduire les risques de mortalité par limitation d'accès aux zones dangereuses .	19
❖ Action 6.5 – Assurer les soins aux tortues sauvages blessées et développer les centres de sauvegarde de la faune sauvage	20
❖ Action 6.6 – Mettre en œuvre des opérations ponctuelles de translocation d'individus sauvages issus de sauvetage	20
❖ Action 7.1 – Faire évoluer la réglementation en matière de détention de tortues.....	20
❖ Action 7.2 – Informer sur la réglementation relative à la détention, aux élevages privés et à leur gestion	20
❖ Action 7.3 – Limiter le prélèvement et le commerce illégal	21
❖ Action 7.4 – Faire appliquer la réglementation existante en matière d'atteinte aux habitats .	22
❖ Action 8.1 – Sensibiliser le public à la conservation de la tortue d'Hermann.....	22
❖ Action 8.2 – Réduire les risques liés à la prédation par les chiens.....	23
❖ Action 8.3 – Sensibiliser les propriétaires de sites à tortues pour favoriser une participation active à la conservation de l'espèce	23
❖ Action 8.4 – Développer les connaissances des personnels et gestionnaires d'espaces naturels	23
❖ Action 8.5 – Organiser et animer un réseau de veille participative	23
3. BIBLIOGRAPHIE.....	24

1. CONTEXTE

La tortue d'Hermann est actuellement l'un des reptiles les plus menacés à l'échelle européenne et mondiale. Il s'agit d'une espèce en fort déclin sur l'ensemble de son aire de répartition. En France, l'espèce ne subsiste plus qu'en Corse et, en effectifs réduits, dans le Var. Au sens de la terminologie UICN (Union Internationale Pour la Conservation de la Nature), la tortue d'Hermann est évaluée en tant qu'espèce « quasi-menacée » au niveau mondial et « vulnérable » au niveau national. Les populations varoises entrent dans la catégorie « en danger » selon la liste rouge des amphibiens et reptiles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marchand *et al.*, 2017) alors que les populations corses sont considérées comme « vulnérables » selon la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse (Linossier *et al.*, 2017).

Les mesures mises en œuvre pour préserver l'espèce depuis une vingtaine d'années n'ont pas permis d'enrayer le processus de déclin. La Corse se distingue par la présence d'importants noyaux de population qui témoignent d'une meilleure vitalité de l'espèce. Celle-ci semble essentiellement liée à la qualité des habitats disponibles et à un meilleur potentiel démographique. Mais cette situation originale ne doit pas masquer les principaux facteurs de déclin de l'espèce : destruction de ses habitats, déprise rurale et changements des pratiques agricoles, urbanisation, incendies, prélèvement d'individus sauvages, maladies véhiculées par les tortues captives relâchées dans la nature etc., déjà à l'œuvre. Elle nécessite l'élaboration de mesures conservatoires précoces pour tenter d'enrayer ces menaces et prévenir si possible sur le long terme la disparition de population de tortues.

Ainsi, un premier Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Tortue d'Hermann (2009-2014, Cheylan *et al.*, 2009), dont la coordination nationale était assurée par la DREAL PACA, a permis d'entreprendre de nombreuses actions de conservation, avec pour objectifs généraux d'inverser la tendance au déclin de l'espèce en favorisant activement l'accroissement de ses effectifs ainsi que l'expansion de ses populations. En Corse, le CEN Corse était l'animateur régional de ce premier plan.

Aujourd'hui, compte tenu de l'état de conservation toujours défavorable de l'espèce et des menaces toujours présentes, voire croissantes, il a été jugé nécessaire de le poursuivre par un 2^{ème} PNA (2018-2027) afin de poursuivre sur le long terme les actions de conservation déjà engagées (Celse *et al.*, 2018). Ce nouveau PNA s'attache d'une part à développer et renforcer le réseau des acteurs du territoire et d'autre part, à pérenniser les actions en élaborant une gouvernance solide post-PNA et des outils opérationnels adaptés aux problématiques de l'espèce et du territoire. Ses objectifs reprennent ceux figurant déjà dans le PNA 2009-2014, en les actualisant, dans la continuité du précédent PNA.

Depuis le 1^{er} PNA, le CEN Corse (animateur régional) et la DREAL de Corse (coordinateur régional) réalisent la déclinaison régionale et contribuent à la mise en œuvre de ces plans en région Corse. Mais début 2023, la DREAL Corse a décidé de mettre en concurrence l'animation régionale corse du PNA Tortue d'Hermann *via* un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre d'un marché pour une durée de 3 ans. Le CEN Corse a obtenu le projet et est de nouveau animateur régional corse du PNA Tortue d'Hermann pour une durée de 3 ans (2023-2026).

Ce rapport bilan présente l'ensemble des actions mises en œuvre en Corse en 2024 et pour lesquelles le CEN Corse, animateur régional du plan, a été tenu informé de la réalisation et/ou des résultats.

2. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2024

❖ Action 1.1 – Développer la coordination des acteurs

A l'interface entre le coordinateur régional et les acteurs du plan, le CEN Corse, animateur régional du PNA tortue d'Hermann en Corse, permet d'organiser et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions.

- **Copil national et échanges avec l'animateur national**

De nombreuses réunions et contacts divers (mails, téléphoniques) ont été menés avec l'animateur national (CEN PACA) et autres acteurs du PNA niveau national (SOPTOM) afin d'échanger sur les actions menées en Corse et dans le Var. Des transferts de documents, articles scientifiques et de comptes rendus de réunion ont également eu lieu.

Le CEN Corse, la DREAL Corse, l'OFB 2B et l'OEC ont participé au COPIL national du PNA TH le 26 septembre 2024. Un CR de ce COPIL est disponible.

- **COPIL régional/groupes de travail régionaux**

En 2024, il a été convenu de poursuivre certains groupes de travail initiés en 2020. Aujourd'hui, il existe 6 groupes de travail sur 6 thématiques différentes :

1. GT Réglementation/détention : une réunion s'est tenue le 03/04/2024 (un CR est disponible).
2. GT Projets agricoles : cette année, un focus par acteur du monde agricole (CRA, SAFER, ODARC) a été préféré à la tenue d'un GT multi-acteurs.
3. GT Sensibilisation/communication : une réunion s'est tenue le 13/02/2024 (un CR est disponible).
4. GT Projets forestiers/DFCI : 2 réunions régionales se sont tenues en 2024 sur la thématique de la prise en compte de la biodiversité dans les OLD et les prochains arrêtés préfectoraux : une première le 23/09/2024 et une seconde en décembre 2024 (les CR sont disponibles).
5. GT Aires protégées (multi-espèces PNA) : une réunion s'est tenue le 27/02/2024 (un CR est disponible).
6. GT Trame verte et bleue : reporté, en attente des avancées de la Collectivité de Corse (CDC) sur cette thématique.

Le COPIL Régional du PNA Tortue d'Hermann s'est tenu le 25/11/2024 (un CR est disponible).

- **Plateforme d'échanges OSMOSE**

Le CEN Corse alimente régulièrement la plateforme collaborative du nom d'« OSMOSE » mise en place par la DREAL Corse en juin 2021. Cette plateforme est destinée à favoriser les échanges entre les différents acteurs et partenaires, notamment au travers d'échanges de documentation (outils de communication, rapports d'études et de suivis, CR de réunions, etc.).

- **Feuille de route régionale**

La feuille de route régionale réalisée par le CEN Corse en 2021 afin de proposer une programmation d'une durée de 5 ans de mise en œuvre des actions du PNA tortue d'Hermann à l'échelle de la Corse a été mise à jour en novembre 2024. La nouvelle version est disponible sur Osmose.

❖ **Action 1.2 – Assurer le financement du plan**

Cette année, plusieurs sources de financement ont permis de mettre en œuvre et/ou bénéficier aux actions du PNA en 2024 :

- Financements pour des animations grand public et scolaires : Fonds vert, OEC, Akuo ;
- Financements d'actions à travers les mesures compensatoires (inventaires, gestion de site, etc.) : Engie, CDC, Rocca Immobilier ;
- Financements d'actions autour du monde agricole et forestier : Fonds vert ;
- Financements du projet de renforcement de populations (recherche de sites, translocations, etc.) : Fonds vert, OEC, La Poule Rousse, Le Poids du vivant ;
- Financements du projet de Centre de soins : OEC
- Financements du projet de création de refuge TH : Fonds vert.
- Financements du projet d'amélioration du réseau d'aires protégées : Fonds vert.

❖ **Action 2.1 – Diffuser le Plan National d'Actions**

La diffusion de la version électronique du PNA se poursuit en action de fond selon les besoins et les opportunités. Pour cela, le CEN Corse utilise le lien de téléchargement disponible sur le site du ministère :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNA_Tortue_d_Hermann_2018_2027.pdf.

Ce lien de téléchargement du PNA est également présent sur le site du CEN Corse, dans l'onglet « Plans nationaux d'Actions » :

<http://www.cen-corse.org/conservatoire-espace-naturel/corse.php?menu=120#PNA%20tdh>.

❖ **Action 2.2 – Éditer des éléments de mise à jour du guide technique de gestion des populations et des habitats de la tortue d'Hermann**

Cette année, le CEN Corse a travaillé avec les acteurs du monde agricole (Chambre Régionale d'Agriculture, ODARC, Agriculteurs, etc.) pour identifier les points bloquants (ex. clôtures, etc. ; cf. action 3.5) vis-à-vis des prescriptions existantes pour prendre en compte l'espèce dans les projets agricoles. Des mises à jour des guides pourront être réalisées au fil de l'eau si nécessaire.

Le guide de bonnes pratiques pour la prise en compte de l'espèce dans le cadre de projets forestiers/DFCI est en attente de finalisation du guide sur la même thématique dans le Var afin de s'appuyer sur les dernières prescriptions validées dans le cadre du PNA Tortue d'Hermann.

❖ Action 2.3 – Suivre et informer sur la répartition des populations

Cette année, la carte de sensibilité n'a pas été mise à jour car peu de données ont été récoltées depuis 2021. Le CEN Corse est régulièrement sollicité par les porteurs de projets ou acteurs du territoire en Corse et met à disposition la carte de sensibilité réalisée pour la Corse sur le site de la DREAL Corse (via le module cartographique GEORCHESTRA) :

<https://georchestra.ac-corse.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/MT1579510641687>.

Le suivi de la répartition des populations de Tortue d'Hermann passe par la collecte des données produites par les bureaux d'études et les acteurs locaux du territoire. Le CEN Corse échange régulièrement avec les acteurs du territoire pour la diffusion de leurs données au SINP.

En 2023, le CEN PACA a réalisé l'analyse de l'évolution des habitats (occupation du sol) à l'échelle de l'aire de répartition varoise de la Tortue d'Hermann et par niveau de sensibilité de l'espèce (Biau & Celse, 2023). Cette analyse a été réalisée avec les données Corine Landcover depuis 1990. Il serait intéressant que cette étude puisse être réalisée en Corse.

❖ Action 2.4 – Mesurer les tendances démographiques, comprendre les causes de déclin de l'espèce et ses potentialités de restauration

- **Inventaire régional : monitoring de nouveaux secteurs :**

Cette année, en Corse, le CEN Corse a réalisé des inventaires CMR sur des sites répartis sur 4 communes de Haute-Corse, Calvi, Speloncato, Saint-Florent, Oletta (secteurs sous prospectés jusqu'alors ; Muller, 2024). Un autre inventaire de ce type a été réalisé sur un site du Conservatoire du littoral (Ventilegne) dans le cadre du projet de renforcement de populations de Tortue d'Hermann en Corse porté par le CEN Corse (Savelli, 2024).

- **Inventaires de type CMR dans le cadre de la gestion de sites :**

Le CEN Corse a poursuivi cette année les suivis démographiques par CMR initiés sur les sites suivants dont il a la gestion dans le cadre de convention ou dans le cadre de mesures compensatoires toutes situées dans le bassin de vie ajaccien : Loretto, Suartello, Vignola, Sant'Angelo. L'ONF a également amorcé un suivi CMR sur le site de Funtanaccia en 2023 mais aucune tortue n'a été observée lors du protocole, seulement un individu hors protocole.

❖ Action 2.5 – Améliorer les connaissances sur le comportement, l'écophysiologie et l'écologie des populations

Cette année, en Corse, cette action n'a pas été mise en œuvre. Cependant, le CEN Corse suit les avancées scientifiques des chercheurs du Var (SOPTOM notamment) qui travaillent sur ces thématiques et des perspectives sont possibles dans le cadre du projet expérimental de renforcement de populations où un protocole de suivi est prévu sur les individus relâchés (télémétrie, etc.).

❖ Action 2.6 – Suivre les expérimentations sur la réintroduction de spécimens captifs ou issus de sauvetages

Cette année, dans le cadre du projet portant sur le renforcement de populations Tortue d’Hermann en Corse porté par le CEN Corse *via* le Fonds vert, le CEN Corse a réalisé un important travail de cartographie et de terrain à la recherche de sites potentiels de relâcher d’individus de Tortue d’Hermann abandonnés ou saisis, à l’échelle de la Corse. Cette étude s’inspire du travail réalisé par la SOPTOM sur la même problématique dans le Var. D’ailleurs la SOPTOM accompagne le CEN Corse dans la mise en œuvre de ce projet.

Les terrains sous maîtrise foncière du Cdl, de l’ONF, de la Collectivité de Corse et du CEN Corse ont été principalement ciblés pour remplir la grille d’évaluation. Quelques terrains communaux et de servitudes militaires ont également été évalués. En tout 110 sites de la région Corse ont été évalués dans l’étude de faisabilité, quelle que soit leur superficie (Tableau 1).

Tableau 1. Caractéristiques générales des 110 sites de l’étude de faisabilité.

Nom du site	Département	Commune	Superficie	Zone sensibilité TH	Propriétaire/Gestionnaire
CDC - LOT 1 (Lac de Padula)	2B	Oletta	47,121	ND	CDC
CDC - LOT 2 (Barrage de Peri)	2A	Canale di verde	56,295	ND	CDC
CDC - LOT 3 (Reservoirs de Bacciana et de Teppe rosse)	2B	Aleria	100,827	ND	CDC
CDC - LOT 4 (Reservoir d'Alzitone)	2B	Aghione	181,649	Rouge	CDC
CDC - LOT 5 (Site archeologique)	2B	Sartene	43,809	Gris	CDC
CDL – AGRIATE	2B	Santo Pietro di Tenda, San Gavino di Tenda, Palasca	6151,556	Gris	CDL
CDL - APPB CORDON DUNAIRE D'URBINO	2B	Ghisonaccia	13,26	Rouge	CDL - APPB
CDL – ARASU	2A	Zonza	52,305	Rouge	CDL
CDL – ARBITRU	2A	Pianotolli-Caldarello	78,508	Rouge	CDL
CDL - BAIE DE STAGNOLU	2A	Porto-Vecchio	8,749	Rouge	CDL
CDL – BARACCI	2A	Olmeto	19,079	Rouge	CDL
CDL – BUSSAGHJA	2A	Partinello, Serriera	85,889	Gris	CDL
CDL - CALA BARBARIA	2A	Sartene	87,763	Jaune	CDL
CDL - CAMPUMORU - SENETOSA	2A	Belvedere Campomoro, Sartene	2338,213	Jaune	CDL
CDL – CANISCIONE	2A	Monaccia-d'Aullene	19,425	Rouge	CDL
CDL – CAPICCIOLU	2A	Bonifacio	38,09	Rouge	CDL
CDL – CAPIZZOLU	2A	Cargese	33,694	Gris	CDL
CDL - CAPU BIANCU	2B	Centuri	52,702	Gris	CDL
CDL - CAPU DI FENU	2A	Ajaccio, Villanova	567,238	Rouge	CDL
CDL - CAPU DI MURU	2A	Coti-Chiavari	210,281	Gris	CDL
CDL - CAPU DI ZIVIA	2A	Sartene	111,565	Jaune	CDL
CDL - CAPU ROSSU	2A	Piana	185,167	Gris	CDL
CDL – CASTAGNA	2A	Coti-Chiavari	3,563	ND	CDL
CDL - CHEVANU – BRUZZI	2B	Pianotolli-Caldarello	117,893	Rouge	CDL
CDL – CHIALZA	2A	Lumio	3,304	ND	CDL
CDL – CROVANI	2B	Calenzana	629,84	Gris	CDL
CDL - DEL SALE	2B	Aleria	280,297	Rouge	CDL
CDL - EMBOUCHURE DU FANGU	2B	Galeria	239,517	Gris	CDL
CDL - EMBOUCHURE DU STABIACCIU	2A	Porto-Vecchio	4,292	Rouge	CDL

CDL - ETANG DE BALISTRA	2A	Bonifacio	20,884	Rouge	CDL
CDL - ETANG DE GIUSTINIANA	2B	Linguizzetta	32,272	Rouge	CDL
CDL - ETANG D'URBINU	2B	Ghisonaccia	1105,549	Rouge	CDL
CDL - FALAISES DE BONIFACIO	2A	Bonifacio	250,239	Rouge	CDL
CDL - FAUTEA	2A	Zonza	38,951	Rouge	CDL
CDL - GIROLATA	2A	Osani	87,597	Gris	CDL
CDL - GRADELLE - CASPIU	2A	Osani, Partinello	242,765	Gris	CDL
CDL - ILE DE PINARELLU	2A	Zonza	18,651	ND	CDL
CDL - ILES CERBICALE	2A	Porto-Vecchio	14,715	ND	CDL
CDL - ILES DE LA PIETRA	2B	L'île Rousee	12,027	ND	CDL
CDL - ILOT CAPENSE	2B	Centuri	3,75	ND	CDL
CDL - ILÔTS DU TORO	2A	Bonifacio	2,098	ND	CDL
CDL - LIAMONE	2A	Coggia, Casaglione	50,896	Jaune	CDL
CDL - L'OMU	2A	Belvedere Campomoro	76,807	Rouge	CDL
CDL - LOZARI	2B	Belgodere, Occhiatana, Monticello	65,505	Gris	CDL
CDL - MISINCU	2B	Cagnano	0,199	ND	CDL
CDL - MOLENDINU	2A	Cargese	30,962	Gris	CDL
CDL - MONTE ROSSU	2B	Morsiglia	6,499	Gris	CDL
CDL - MONTE SAN AGNELU - LA LISCIA	2A	Calcatoggio, Appietto	11,726	Gris	CDL
CDL - MUCCHIATANA	2B	Venzolasca	122,418	Jaune	CDL
CDL - MUCHJU BIANCU	2A	Monaccia d'Aullene	51,086	Rouge	CDL
CDL - OMIGNA	2A	Cargese	169,433	Gris	CDL
CDL - ORCHINU	2A	Cargese	121,005	Gris	CDL
CDL - PALU - GRADUGINE	2B	Ventiseri, Serra di Fiumorbu, Prunelli di Fiumorbu	467,289	Rouge	CDL
CDL - PALUMBAGGIA	2A	Porto-Vecchio	18,567	Rouge	CDL
CDL - PINARELLU	2A	Zonza	10,365	Gris	CDL
CDL - PINIA	2B	Ghisonaccia	434,395	Rouge	CDL
CDL - POINTE DU CAP CORSE	2B	Rogliano	775,79	Gris	CDL
CDL - PORTIGLIOLU	2A	Propriano	32,607	Rouge	CDL
CDL - PUNTA CAPICCIOIA	2A	Zonza	5,512	ND	CDL
CDL - PUNTIGLIONE	2A	Cargese	49,839	Gris	CDL
CDL - REVELLATA	2B	Calvi	289,871	ND	CDL
CDL - RICANTU - CAPITELLU	2A	Ajaccio	43,378	Rouge	CDL
CDL - RIVAGES DE CASINCA	2B	Penta di Casinca, Castellara di Casinca	42,51	Jaune	CDL
CDL - RIVAGES DE CORBARA	2B	Corbara	25,869	Gris	CDL
CDL - RIVES DE L'ETANG DE BIGUGLIA	2B	Lucciana, Borgo, Biguglia, Furiani	653,773	Jaune	CDL
CDL - ROCCAPINA	2A	Monacia-d'Aullene et Sartene	793,527	Jaune	CDL
CDL - RUNDINARA	2A	Bonifacio	22,929	Gris	CDL
CDL - SAN GIOVANNI	2A	Pianotolli-Caldarello	11,611	Urbain	CDL
CDL - SANTA GIULIA	2A	Porto-Vecchio	399,236	Gris	CDL
CDL - SARPENTE	2A	Bonifacio	278,838	ND	CDL
CDL - SCANDULA	2A	Osani	491,688	ND	CDL
CDL - SPANU	2B	Lumio	65,297	Gris	CDL
CDL - SPELUNCA	2A	Cargese	8,827	Gris	CDL
CDL - STINTINU	2A	Bonifacio	1,245	ND	CDL
CDL - TAMARICCIU	2A	Porto-Vecchio	9,935	Gris	CDL
CDL - TERREZZANA	2B	Tallone	211,503	Rouge	CDL
CDL - TESTA - VENTILEGNE	2A	Bonifacio, Figari, Pianotolli-Caldarello	2676,252	Rouge	CDL
CDL - TRAVU	2B	Solaro	49,625	Rouge	CDL
CDL - TRIU	2A	Vico	20,503	Gris	CDL
CEN CORSE - AKUO	2B	Anghione	20,206	Rouge	CEN CORSE Gestionnaire - AKUO

CEN CORSE - MC LOREGAZ – LORETTO	2A	Ajaccio	1,92	Rouge	CEN CORSE Gestionnaire - ENGIE
CEN CORSE - MC LOREGAZ – SUARTELLO	2A	Ajaccio	2,494	Rouge	CEN CORSE Gestionnaire - ENGIE
CEN CORSE - MC LOREGAZ – VIGNOLA	2A	Ajaccio	17,67	Rouge	CEN CORSE Gestionnaire - ENGIE
CEN CORSE - MC PENETRANTE – FIGARELLA	2A	Alata, Afa, Appietto	89,149	Rouge	CEN CORSE Gestionnaire - CDC et propriétaires terriens
CEN CORSE - MC PENETRANTE - SANT ANGELO NORD	2A	Ajaccio	8,029	Rouge	CEN CORSE Gestionnaire - CDC
CEN CORSE - MC PENETRANTE - SANT ANGELO SUD	2A	Ajaccio	28,406	Rouge	CEN CORSE Gestionnaire - CDC
CEN CORSE - MC STILETTO – STILETTO	2A	Ajaccio	36,644	Rouge	CEN CORSE Gestionnaire - ROCCA
CEN CORSE – SIALICCIA	2B	Tallone	105,904	Rouge	CEN CORSE Gestionnaire - Propriétaires terriens
COMMUNE ALERIA - CASABIANDA - PARCELLES COMMUNALES 1	2B	Aleria	33,768	Rouge	COMMUNE ALERIA
COMMUNE ALERIA - CASABIANDA - PARCELLES COMMUNALES 2	2B	Aleria	79,386	Rouge	COMMUNE ALERIA
COMMUNE PIANELLO - ETANG DE DIANA (Bande littorale)	2B	Aleria	200,947	Rouge	COMMUNE DE PIANELLO - CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIAL DE LA COMMUNE DE PIANELLO
MINISTERE DE LA JUSTICE - LOT 1 (Casabianda)	2B	Aleria	1681,415	Rouge	MINISTERE DE LA JUSTICE
ONF - FORET COMMUNALE DE MOLTIFAO	2B	Moltifao (tourbiere)	510,543	Jaune	ONF Gestionnaire - COMMUNE DE MOLTIFAO
ONF - FORET COMMUNALE DE TOX	2B	Linguizzetta	61,317	Rouge	ONF Gestionnaire - COMMUNE DE TOX
ONF - FORET COMMUNALE DE VEZZANI	2B	Aghione	315,231	Rouge	ONF Gestionnaire - COMMUNE DE VEZZANI
ONF - FORET COMMUNALE INDIVISE DE AULLENE SUR MONACCIA-D'AULLENE	2A	Monaccia d'Aullene	502,381	Gris	ONF Gestionnaire - COMMUNE MONACCIA-D'AULLENE INDIVISION
ONF - FORET DE PINIA	2B	Ghisonaccia	373,888	Rouge	ONF - CDL
ONF - FORET REGIONALE DE FONTANACCIA	2A	Monaccia-d'Aullene	7,933	Rouge	ONF - CDC
SERVITUDE MILITAIRE – BONIFACIO	2A	Bonifacio	12,466	Gris	Servitude militaire
SERVITUDE MILITAIRE – CALVI	2B	Calvi	15,213	Jaune	Servitude militaire
SERVITUDE MILITAIRE - CHAMP DE TIR DE BIANCA	2B	Calvi	64,065	ND	Servitude militaire
SERVITUDE MILITAIRE - CHAMP DE TIR DE CAMPANELLA	2B	Calenzana	586,259	Gris	Servitude militaire
SERVITUDE MILITAIRE - CHAMP DE TIR DE CASTA	2B	Santo Pietro di Tenda, San Gavino di Tenda	1579,749	ND	Servitude militaire
SERVITUDE MILITAIRE - CHAMP DE TIR DE DIANA	2B	Linguizzetta	516,523	Rouge	Servitude militaire
SERVITUDE MILITAIRE - CHAMP DE TIR DE ST ANTOINE	2A	Ajaccio	186,01	Gris	Servitude militaire
SERVITUDE MILITAIRE - LEGION DE CALVI	2B	Calvi	168,011	Jaune	Servitude militaire
SERVITUDE MILITAIRE - TERRAIN DE MANOEUVRES DE BORGIO	2B	Borgio	130,058	Jaune	Servitude militaire
SERVITUDE MILITAIRE - TERRAIN DE MANOEUVRES DE FRASSELLI	2A	Bonifacio	681,862	Rouge	Servitude militaire
SERVITUDE MILITAIRE - TERRAIN DE MUCCHIO-BIANCO	2A	Bonifacio	179,236	Rouge	Servitude militaire

SERVITUDE MILITAIRE - TERRAIN MILITAIRE DE CASTA	2B	Santo Pietro di Tenda, Saint-Florent	367,336	ND	Servitude militaire
--	----	--------------------------------------	---------	----	---------------------

Ils sont tous localisés au sein de l'aire de répartition corse de la Tortue d'Hermann (Celse *et al.*, 2018) et sont repartis principalement sur tout le pourtour insulaire.

La moitié des sites ont pu être visités sur le terrain (n=55) mais d'autres, par manque de temps et/ou par difficulté d'accès, n'ont été évalués qu'à partir de la cartographie et à dire d'experts. Ils pourront être prospectés de façon plus précise dès lors que la stratégie globale de relâcher sera actée et validée par les instances décisionnaires.

Dans le cadre de ce projet également, le CEN Corse (en collaboration avec U Pettirossu) a initié des prélèvements salivaires sur un petit échantillon d'individus de Tortue d'Hermann *in natura* afin de rechercher la présence de deux pathogènes (mycoplasmes et herpèsvirus) dans les populations sauvages corses de l'espèce. Un échantillonnage de 41 individus de Tortue d'Hermann *in natura* (n=21 sur le site de Mucchiatana en Haute-Corse et n=20 sur deux sites ajacciens relativement proches en Corse-du-Sud) a été lancé à l'automne 2024. D'après les résultats obtenus, tous les échantillons sont négatifs à l'herpèsvirus mais il semble y avoir une forte prévalence des mycoplasmes (68%) au sein de ce pool d'échantillons : avec 17 échantillons positifs sur les 21 prélevés à Mucchiatana (soit 81%), et 11 échantillons positifs sur les 20 prélevés à Ajaccio (soit 55%). Ces résultats sont à relativiser car seulement 41 échantillons ont été réalisés sur deux zones distinctes (zones péri-urbaines ou zones densément fréquentées par des humains). Il est prévu de poursuivre le même type d'opération dans des zones plus isolées/éloignées des zones urbaines et activités humaines début printemps 2025. Il convient toutefois de noter qu'aucune des tortues échantillonnées ne présentait de signes de maladie attribuables à cet agent pathogène.

❖ Action 2.7 – Comprendre l'historique, l'hétérogénéité et la connectivité des populations via la génétique

Cette année, en Corse, cette action n'a pas été mise en œuvre.

Cependant, le CEN Corse suit les avancées scientifiques des chercheurs du Var (SOPTOM notamment) qui travaillent sur ces thématiques.

❖ Action 3.1 - Intégrer la conservation de l'espèce dans l'attribution de fonds publics

Un travail est en cours entre l'ODARC et le CEN Corse pour l'intégration des enjeux Tortue d'Hermann, Pies-Grièches et Milan royal vis-à-vis des MAEC contractualisées en 2023/2024. L'idéal étant d'aboutir *in fine* à la mise en place d'une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) en faveur de la biodiversité.

❖ Action 3.2 – Améliorer le réseau d'espaces protégés, sous maîtrise foncière ou sous convention

Le CEN Corse porte actuellement un projet de développement d'aires protégées pour un ensemble d'espèces PNA (Tortue d'Hermann, Milan royal, Pies-Grièches) dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) (*via* Fonds vert). Un important travail de concertation avec les acteurs du territoire est en cours (CNPF, SAFER, etc.).

De plus, afin d'engager des actions concrètes de mises en protection en Corse vis-à-vis de ces espèces (et bien plus encore), le CEN Corse a monté et déposé un projet au Fonds vert pour le développement du réseau d'aires protégées à travers l'animation foncière et l'acquisition de la maîtrise foncière d'espaces naturels en Corse (de par la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) patrimoniales) en février 2024. Ce dernier a été accepté en juillet 2024 et les échanges avec les propriétaires terriens viennent d'être initiés. Les secteurs identifiés par le CEN Corse comme prioritaires pour une mise en protection (vis-à-vis des espèces PNA) seront particulièrement ciblés pour la mise en place d'ORE (Savelli, 2022).

Par ailleurs, le CEN Corse poursuit son travail de recherche de communes volontaires pour lancer un projet d'acquisition de biens sans maître.

Cette année, des projets d'ORE compensatoires sont en cours de finalisation dans le cadre du projet MC Pénétrante (CDC).

❖ Action 3.3 – Développer et entretenir les milieux en mosaïque

Les agents de la CDC contribuent à l'ouverture ou l'entretien de milieux ouverts sur des sites Espaces Naturels Sensibles et/ou N2000 en accompagnant les agriculteurs en place.

Dans le cadre de la gestion de site (mesures compensatoires), des opérations d'ouverture de milieux en mosaïque et en manuel ont été engagées par le CEN Corse durant l'hiver 2023/2024, sur plusieurs sites gérés (Vignola, Loretto, Suartello et Stiletto) dans la région ajaccienne.

❖ Action 3.4 – Développer et accompagner le pastoralisme

Les agents de la CDC accompagnent et sensibilisent les agriculteurs présents sur des sites Espaces Naturels Sensibles et/ou N2000 à la présence de la Tortue d'Hermann.

Le CEN Corse réalise un travail d'accompagnement ou de conseils auprès d'agriculteurs (vis-à-vis des clôtures, ouverture de milieu, etc.).

❖ Action 3.5 – Rétablir et améliorer les connexions entre noyaux de populations

Cette action n'a pas été mise en œuvre sur un site en particulier. De manière générale, cette action doit être engagée à l'échelle régionale par tous les acteurs du territoire. Il faut en effet favoriser les

connexions des populations et les corridors écologiques (par exemple dans la sélection des sites de compensation, etc.).

Aujourd'hui, il semblerait que certains agriculteurs rencontrent des difficultés à installer des clôtures qui soient hermétiques au passage des sangliers, mais perméables au passage de la petite faune (notamment tortues, hérissons, etc.). Dans le souci de trouver rapidement un compromis et une solution qui soit à la fois économique et pratique à mettre en place par les agriculteurs, le CEN Corse a initié une réflexion à ce sujet avec l'équipe Pastoralisme de la CRA. Une proposition d'expérimentation de clôture qui soit « perméable à la petite faune et hermétique au sanglier » a été faite par le CEN Corse auprès de l'ODARC pour, si l'expérimentation est un succès, s'assurer de la possibilité de financements pour la mise en place de cette clôture. Dans cet optique, il est prévu d'engager des échanges avec des agriculteurs et le Lycée agricole de Sartène pour mettre en place cette expérimentation et trouver rapidement une solution viable et peu coûteuse.

❖ Action 3.6 – Favoriser les accès à l'eau

Cette année, le CEN Corse a initié une étude préliminaire (visites de site, cartographie, etc.) pour identifier des projets d'entretien ou de création de points d'eau sur un site géré dans le cadre de MC (Stiletto).

❖ Action 4.1 – Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les procédures d'aménagement du territoire

La note rédigée par la DREAL Corse sur la base des notes techniques des CEN Corse/CEN PACA pour limiter les impacts sur la Tortue d'Hermann et son habitat dans le cadre des projets d'aménagements et de projets agricoles en Corse est disponible sur le site de la DREAL Corse : <https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/note-de-prise-en-compte-de-la-tortue-d-hermann-a2137.html>.

Cette année, elle a été largement imprimée par la DREAL de Corse et diffusée aux bureaux d'études et à certains porteurs de projets (ENR, Immobilier) lors d'un séminaire sur la dérogation espèces protégées et la compensation qui s'est tenu le 8 octobre 2024 à Ajaccio. Le CEN Corse y a notamment participé pour y présenter l'outil ORE.

❖ Action 4.2 – Améliorer la prise en compte de la conservation de l'espèce et de ses habitats dans les projets et leur gestion

Cette action intègre les actions 2.1, 4.1, 5.2 et 5.3.

❖ Action 4.3 – Promouvoir et cadrer l'utilisation de chiens dans le cadre d'inventaires et de mesures de sauvetages

La première session d'accréditation des couples maîtres-chiens/chiens ARTOC (formation/évaluation organisée en partenariat SOPTOM, CEN PACA, OFB, DOG NOSE) a été réalisée en printemps 2024 (3 journées dédiées : 14, 21 et 28/05/2024) dans le Var. En tout, 4 maîtres-chiens/6 chiens ont été évalués. Cette session s'est déroulée avec l'appui technique d'Emmanuelle CHICHE (DOG NOSE), maître-chien de détection spécialisée dans les problématiques scientifiques et environnementales. Le bilan est mitigé avec seulement 2 chiens accrédités sur 6 (propositions de rattrapages pour les autres). Les deux maîtres-chiens qui sont amenés à travailler en Corse n'ont pas encore eu l'accréditation. Il en ressort globalement un ressenti de chiens pas encore au niveau demandé (une piste de formation de préparation à l'ARTOC (dressage) est envisagée). De plus, l'opération semble avoir été plus coûteuse que prévue.

❖ Action 5.1 – Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques d'exploitation et de gestion forestière

- **Groupe de travail « Forestier/DFCI – Biodiversité » et échanges/sensibilisations des acteurs du territoire**

Le CEN Corse participe aux réunions GTI Biodiversité et GT DFCI/OLD portés par la DRAAF. Ces réunions permettent de faire le point sur les réglementations existantes en matière de protection des espèces et des milieux ainsi que les travaux nationaux en cours, sur les préconisations pour mieux concilier environnement et DFCI au sens large, et sur les enjeux paysagers. Il est convenu que le CEN Corse ainsi que d'autres acteurs biodiversité (OCIC, OEC, etc.) participent à l'élaboration de préconisations pour une meilleure prise en compte des espèces et leurs milieux dans les projets DFCI : une fiche action pour le développement de la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux dans la DFCI est dédiée dans le prochain Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies pour la région Corse (PFFENI) avec pour pilote de l'action l'OEC. Une réunion sur les prescriptions environnementales dans les prochains arrêtés préfectoraux sur les OLD est prévue le 17/12/2024.

Cette année, le CEN Corse a initié un partenariat avec le CNPF Corse en octobre 2024, pour : (1) que ce dernier puisse être un relai de diffusion des « bonnes pratiques » auprès des propriétaires forestiers par tous les biais possibles, (2) que le CEN Corse puisse participer aux réunions publiques du CNPF dans les zones à enjeux pour l'espèce (et autres espèces PNA), (3) que des préconisations une meilleure prise en compte des espèces PNA dans les projets forestiers soient intégrées dans la réactualisation du Schéma régional de gestion sylvicole et dans les plans de gestions. L'objectif est également d'informer les propriétaires forestiers à l'existence des outils fonciers (ORE, convention de gestion) qu'ils ont à disposition pour mieux protéger la biodiversité de leurs parcelles.

Cette année également, le CEN Corse a organisé une journée de sensibilisation le 04/10/2024 auprès des agents du service Littoral et Espaces Naturels de la ville d'Ajaccio qui sont en charge du débroussaillage et de la création/entretien des espaces verts de la ville.

- **Plan de sauvetage TH lors de la création d'OLD sur un site occupé par la TH**

Depuis 2023, le CEN Corse accompagne la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'OLD sur des sites qui jouxtent (voire touchent) directement des sites gérés du CEN Corse occupés par la TH, par

exemple : l'OLD du nouveau Centre Hospitalier Notre Dame de la Miséricorde d'Ajaccio (plan de sauvetage en juin 2023) et l'OLD du stade de Pietralba de la ville d'Ajaccio (supervision de l'opération en hiver 2023/2024). Outre le sauvetage d'individus, le but est que les équipes de débroussaillage en place respectent les préconisations pour la prise en compte de l'espèce lors de la création des OLD. Une réunion pour les suites à donner pour finaliser l'OLD de l'hôpital (nettoyage du site + coupe plus à ras du sol) s'est tenue le 12 janvier 2024 entre divers acteurs (hôpital, commune d'Ajaccio, DDT, DREAL Corse, CEN Corse, etc.).

❖ Action 5.2 – Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles

- **Convention avec la Chambre d'Agriculture régionale**

Cette année, une convention entre la CRA et le CEN Corse a été signée pour agir en concertation pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles et pour promouvoir les activités agroécologiques et pastorales extensives favorables à la biodiversité (notamment la Tortue d'Hermann et autres nombreuses espèces liées aux milieux ouverts et semi-ouverts (Pies-grièches, Milan royal, etc.). Au travers de cette convention, une campagne de communication commune pour promouvoir les « bonnes pratiques » a été initiée entre les deux structures vis-à-vis des agriculteurs de la région (sites Internet CRA, CEN Corse et/ou RSN).

- **Echanges CEN Corse/SAFER et projet de remise en valeur agricole**

Cette année, le CEN Corse a initié des échanges avec la SAFER vis-à-vis d'un projet de remise en valeur agricole d'un ancien domaine viticole (réalisation d'un pré-diagnostic, réunions, rencontres agriculteurs, etc. ; Savelli & Attié, 2024). Ce projet est en cours.

- **Sensibilisation d'agriculteurs sur des zones à enjeux**

En 2024, le CEN Corse a rencontré de nombreux agriculteurs sur des zones à enjeux (plaine orientale, Pays ajaccien, sartenais, Balagne, etc.) afin de les sensibiliser à la présence d'espèces protégées et menacées comme la Tortue d'Hermann (mais aussi d'autres espèces PNA mais pas que) sur leurs parcelles. Deux stagiaires ont participé à ce travail de sensibilisation des agriculteurs aux espèces PNA.

❖ Action 6.1 – Réduire les risques sanitaires et génétiques encourus par les populations sauvages

- **Projet de création de refuge TH**

En 2024, l'association U Pettirosu a initié la création du refuge Tortue d'Hermann en Corse (projet Fonds vert). Ce dernier est situé sur un espace séparé mais à proximité immédiate du Centre de soins U Pettirosu et du parc animalier Corsica Zoo à Olmeta-di-Tuda. Ce projet de refuge est en lien direct avec le projet de renforcement de populations Tortue d'Hermann en Corse porté par le CEN Corse, car

l'objectif des deux projets est de trouver un devenir à ces tortues captives et de pouvoir les relâcher sous réserves d'analyses sanitaires et génétiques satisfaisantes. D'ailleurs, des analyses génétiques et sanitaires ont été initiées sur les individus captifs depuis l'été 2024. Actuellement, environ 113 tortues sont détenues dans ce refuge (Fig. 1).



Figure 1. Illustration du refuge Tortue d'Hermann en cours de création par l'association U Pettirossu à Olmeta-di-Tuda (Haute-Corse).

- **Tortues exotiques retrouvées dans la nature**

Cette année, 4 tortues exotiques ont été signalées dans la nature. Le CEN Corse a tenté d'assurer le retrait du milieu naturel de ces individus (coordination avec les services de l'état et les structures qui récupèrent les individus).

- 1 *Testudo graeca* (trouvée à Sisco) → 24 avril 2024 (placée chez un particulier capacitaine (petit refuge)) ;
- 1 *Testudo graeca* trouvée à Serra di Ferro → 30 mai 2024 (encore dans la nature car non retrouvée) ;
- 1 *Testudo marginata* (trouvée à l'étang de Palu) → 22 février 2024 (placée à A Cupulatta) ;
- 1 *Testudo marginata* signalée sur la commune de Conca → 14 avril 2024 (encore dans la nature sur un sentier de randonnée, non retrouvée).

- **Campagne de communication Corsica Ferries « ne pas relâcher d'exotiques »**

Cette année, pour la première fois, le CEN Corse a initié un partenariat avec la Corsica Ferries pour une campagne de communication « TH = espèce sauvage » au printemps 2024 : une publication sur les réseaux sociaux pour diffuser des messages comme « Ne relâchez pas vos tortues exotiques dans la nature » (Fig. 2).



Figure 2. Exemple de publication sur les réseaux sociaux de la Corsica Ferries et du CEN Corse.

❖ Action 6.2 – Prévenir la destruction des populations face aux incendies

- **Création d’abris anti-feu**

Le CEN Corse a un projet de création d’abris anti-feu sur certains de ses sites gérés dans le cadre des mesures de compensation. Il est prévu que le CEN Corse se rapproche de la SOPTOM dans le Var pour voir où ils en sont dans leur réflexion vis-à-vis de cette action (quels matériaux utiliser, où doivent être localisés ces abris pour être efficaces, comment évaluer leur efficacité, etc.). Si des prototypes sont testés et validés, il serait intéressant d’élargir le dispositif à toutes les zones à enjeux pour l’espèce en Corse.

❖ Action 6.3 – Limiter la mortalité post-incendie

Afin de faciliter la mise en œuvre du protocole post-incendie et le sauvetage d’individus, le CEN Corse est inscrit sur les Bulletins de Renseignements Quotidiens des deux départements de l’île. Cette année, aucune mise en œuvre du protocole post-incendie et de sauvetage d’individus n’a été réalisée en Corse.

- **Convention U Pettirosu/Wany the pooh (ambulance faune sauvage)**

Une convention de partenariat entre le centre de soins U Pettirosu et l’association « Wany the Pooh » a été signée afin que cette dernière puisse mettre à disposition une ambulance pour le transport d’animaux blessés suite à des incendies afin qu’ils soient rapidement rapatriés vers un centre de soins et pris en charge.

❖ Action 6.4 – Réduire les risques de mortalité par limitation d’accès aux zones dangereuses

La CDC porte un projet d'aménagement routier pour lequel la création de « tortue-duc » a été réalisée par le BE Endemys. Une évaluation de l'utilisation des tortues-duc est actuellement en cours (suivi GPS, pièges à traces, pièges photographiques).

❖ **Action 6.5 – Assurer les soins aux tortues sauvages blessées et développer les centres de sauvegarde de la faune sauvage**

Le Centre de soins U Pettirossu a pris en charge 61 individus en soins en 2024 (entre janvier et début novembre). Les causes d'entrée sont diverses : choc indéterminé (n=23), débroussailleuse/tondeuse (n=19), mauvaises conditions de captivité (n=18), prédation chien/chat (n=13), choc véhicule (n=13) et ramassage jeune non nécessaire (n=8).

❖ **Action 6.6 – Mettre en œuvre des opérations ponctuelles de translocation d'individus sauvages issus de sauvetage**

Aucune opération de ce type n'a eu lieu en Corse en 2024. Le refuge ne peut fonctionner que si des sites de relâcher sont identifiés en Corse. Dans le cadre du projet de renforcement des populations TH porté par le CEN Corse, sous réserves des autorisations administratives et des résultats des analyses génétiques/sanitaires des individus du refuge, des premières translocations dans la nature sont prévues au printemps/été 2025, avec un suivi télémétrique et/ou GPS des individus pour au moins 2 ans.

❖ **Action 7.1 – Faire évoluer la réglementation en matière de détention de tortues**

Cette action n'a pas été mise en œuvre en Corse en 2024.

❖ **Action 7.2 – Informer sur la réglementation relative à la détention, aux élevages privés et à leur gestion**

En Corse, plusieurs organismes informent régulièrement le public sur la réglementation relative à la détention, aux élevages privés et à leur gestion, notamment le CEN Corse lors de ses animations grand-public et auprès des scolaires, le village des tortues de Moltifao (PNR de Corse), le parc A Cupulatta et le parc Corsica zoo.

Une plaquette spécifique sur le sujet a été élaborée dans le cadre du programme LIFE Tortue d'Hermann et est toujours disponible en ligne auprès du grand public mais celle-ci mériterait d'être mise à jour au vu des récentes modifications de la réglementation sur la détention des tortues.

Des informations et conseils sont également disponibles sur le site internet du parc A Cupulatta :

<http://www.acupulatta.com/hibernation-des-tortues/>

<http://www.acupulatta.com/alimentation-des-tortues-terrestres/>

❖ Action 7.3 – Limiter le prélèvement et le commerce illégal

La réduction des prélèvements et du commerce illégal passe essentiellement par quatre axes d'actions complémentaires : information et sensibilisation (cf. action 8.1), actions de police mises en œuvre par l'OFB (saisies notamment), augmentation de la capacité d'accueil des tortues issues de saisies et régularisations, modification de la réglementation liée à la détention de l'espèce (cf. action 7.1).

En dehors des actions d'information et sensibilisation (cf. action 8.1), les actions de police mises en œuvre par l'OFB jouent ici un rôle crucial sur le prélèvement et le commerce illégal.

- **Saisies**

Cette année, 2 individus de Tortue d'Hermann ont été saisis par les gendarmes à l'île Rousse. Les tortues étaient détenues à l'intérieur de la maison, sans accès à l'extérieur. Les suites de cette affaire ne sont pas connues à ce jour.

Aucune autre opération de police menée vis-à-vis de prélèvements ou commerce illégal de l'espèce en Corse en 2024 n'est connue à ce jour.

- **Campagne de communication Corsica Ferries – ne pas prélever de TH dans la nature**

La campagne de communication « TH = espèce sauvage » menée au printemps 2024 a permis la diffusion d'une publication sur les réseaux sociaux pour diffuser des messages comme « Ne prélevez pas de Tortue d'Hermann dans la nature » (Fig. 3).



Figure 3. Exemple de publication sur les réseaux sociaux de la Corsica Ferries et du CEN Corse.

Un bandeau « TH = espèce sauvage menacée et protégée » a été créé en bas de page sur les billets Corsica Ferries pour la période printemps/été 2024.

❖ Action 7.4 – Faire appliquer la réglementation existante en matière d'atteinte aux habitats

Cette année, un contrôle des services de l'état a été réalisé sur Ajaccio pour destruction d'individus et destruction d'habitats de la Tortue d'Hermann. Les suites de ce contrôle ne sont pas encore connues.

❖ Action 8.1 – Sensibiliser le public à la conservation de la tortue d'Hermann

- **Groupe de travail : « Sensibilisation/communication » :**

Un GT sur la thématique s'est tenu le 13/02/2024.

- **Sensibilisation des scolaires et du grand public en 2024 :**

Jusqu'à présent, les actions de sensibilisation menées par le CEN Corse sur la Tortue d'Hermann concernaient surtout les jeunes scolaires (primaire) et le grand public. Le CEN Corse a proposé en GT d'initier des actions de sensibilisation auprès des collégiens, lycéens et étudiants (public encore peu sensibilisé dans les campagnes précédentes). Ainsi, en 2024, le CEN Corse a initié des interventions :

- À l'IUT de Corte : le 10 janvier 2024
- À l'Université de Corte Pasquale Paoli : le 20 février 2024
- Au lycée agricole de Sartène : les 27 et 28 mars 2024
- Auprès de la Maison Familiale Rurale de Buchy (parcours agricole) : le 05 avril 2024
- Au lycée agricole de Borgo : les 05 (parcours paysagistes) et 17 juin (parcours palefreniers) 2024
- Au collège de Borgo : le 04 décembre 2024.

Le CEN Corse a également participé au festival de la ruralité, autour de l'agroécologie et des alternatives agricoles organisé par l'association Una lenza da annacquà sur la commune de Linguizzetta en septembre 2024. Le CEN Corse a également été présent sur le marché de Noël de Borgo (1^{er} weekend de décembre) pour sensibiliser un public plus large à la préservation de l'espèce en Corse.

L'ensemble des actions de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires aura permis de sensibiliser et informer plus de 3000 personnes, sans compter les gens sensibilisés à travers les réseaux sociaux et les médias qu'il est plus difficile de quantifier (Savelli & Muller, 2024).

De plus, de nombreux autres acteurs participent également à la sensibilisation du public à la conservation de la Tortue d'Hermann tout au long de l'année en fonction des visites effectuées dans leur établissement (ex. le parc A Cupulatta, Corsica zoo, Village de Moltifao, etc.).

- **Communication via Internet et les réseaux sociaux :**

Afin d'informer et de sensibiliser régulièrement le grand public à la conservation de la tortue d'Hermann, le CEN Corse communique au travers de son site internet (<http://www.cen-corse.org/>), ses newsletters ainsi que sur ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter). L'ensemble

de ces réseaux permet de rassembler plus de 6 000 personnes abonnées. De nombreuses vidéos de type réels ont été initiées et diffusées en masse.

- **Création d'outils de communication :**

Une plaquette sur les bonnes pratiques à appliquer pour la prise en compte des espèces protégées (Tortue d'Hermann, Milan royal, Pies-grièches, hérissons, etc.) et de la biodiversité en général lors de la création ou l'entretien des OLD est en cours de finalisation. Pour le moment, elle est axée et destinée seulement aux habitants du quartier du site géré Sant Angelo sur Ajaccio. Elle sera amenée à être généralisée aux habitants de toute la Corse prochainement, dès que les nouveaux arrêtés préfectoraux sur les OLD seront opérationnels.

- **Action vers les médias :**

En 2024, suite à la collaboration avec The Garden State Tortoise et le Turtle Survival Alliance, une vidéo présentant les actions de conservation du CEN Corse sur la Tortue d'Hermann en Corse a été réalisée et diffusée sur une chaîne Youtube. Cette dernière a été visionnée 33 703 fois (au 28/11/2024) : <https://www.youtube.com/watch?v=QmPQfh7pIUI&t=540s>.

❖ **Action 8.2 – Réduire les risques liés à la prédation par les chiens**

Action mise en œuvre avec l'ensemble des moyens de communication utilisés pour sensibiliser le public à la conservation de l'espèce (cf. action 8.1).

❖ **Action 8.3 – Sensibiliser les propriétaires de sites à tortues pour favoriser une participation active à la conservation de l'espèce**

Action mise en œuvre par le CEN Corse en fonction des opportunités ponctuelles qui se présentent chaque année.

❖ **Action 8.4 – Développer les connaissances des personnels et gestionnaires d'espaces naturels**

Aucune formation n'a été réalisée cette année.

❖ **Action 8.5 – Organiser et animer un réseau de veille participative**

- **Tableau de veille participative :**

Dans le cadre du PNA tortue d'Hermann, le CEN Corse reçoit de façon régulière, et ce tout au long de l'année, de nombreux mails et appels téléphoniques au sujet de la tortue d'Hermann et autres espèces protégées : (1) signalement et transmission de points d'observations, (2) demandes de transfert de

données, (2) demandes d'informations générales sur l'espèce, (3) demandes de conseils par les services de l'Etat sur les sites de relâchés, (4) demandes de préconisations pour la prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagement ou agricoles, (5) signalements d'individus blessés, (6) signalements d'infractions ou de projets d'aménagements en cours. Dans ce dernier cas, cette veille est en étroite relation avec l'action 7.4 relative à l'application de la réglementation en matière d'atteinte aux habitats.

Cette année, plus de 50 contacts (appels téléphoniques, mails, Messenger, etc.) ont été reçus tout au long de l'année par le CEN Corse toutes espèces confondues (au 28/11/2024). Au moins 20 contacts concernaient la Tortue d'Hermann. Le réseau local actuel de veille participative est relativement restreint et mériterait d'être largement développé.

- **Sciences participatives et réseau d'observateurs bénévoles :**

Une page dédiée aux PNA est présente sur le site web du CEN Corse afin de permettre au public de retrouver l'ensemble des espèces concernées par les PNA, dont la tortue d'Hermann. De plus, pour un certain nombre d'espèces, dont la tortue d'Hermann, un lien vers un formulaire est accessible pour saisir ses observations – Sciences Participatives. Chaque observation est envoyée automatiquement sur une adresse collective contact@cen-corse.org.

3. BIBLIOGRAPHIE

- Biau, G. & Celse, J. (2023). Evolution de l'occupation du sol et sensibilité Tortue d'Hermann. Synthèse 1990-2018. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Le Cannet-des-Maures, 13 p.
- Celse, J., Catard, A., Caron, S., Ballouard, J.M., Cheylan, M., Bosc, V. & Roux, A. (2018). Plan National d'Actions Tortue d'Hermann 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Luc. 120 pp.
- Linossier, J., Faggio, G. & Bosc, V. (2017). Listes rouges régionales des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse. Document de synthèse. CEN Corse. 14 pp.
- Marchand, M.-A., Roy, C., Renet, J., Delauge, J., Meyer, D. & Hayot, C. (2017). Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles de Provence-Alpes-Côte d'Azur. 16 pp. Cheylan 2009
- Muller, T. (2024). FONDS VERT - Proposition de création d'aires protégées pour la conservation *in situ* d'espèces bénéficiant d'un Plan National d'Actions – Mise en œuvre de l'inventaire régional Tortue d'Hermann en 2024. FONDS VERT - DREAL Corse, OEC, CEN Corse. 38 p.
- Savelli, M.-P. & Attié, C. (2024). « Pré-diagnostic » écologique sur 4 parcelles du domaine de Casabianca. Rapport CEN Corse. Fonds vert, OEC, CEN Corse. 16 p.

Savelli, M.-P. & Muller, T. (2024). Bilan 2024 – actions de sensibilisation et communication – PNA Tortue d’Hermann en Corse. CEN Corse. 16 p.

Savelli, M.-P. (2022). Stratégie Nationale d’Aires Protégées : proposition de zonages pour la mise en place d’Aires Protégées en Corse. 171 pages.

Savelli, M.-P. (2024). FONDS VERT – Projet de renforcement de populations de tortue d’Hermann en Corse – Résultats de l’inventaire réalisé sur le site de Ventilegne (Bonifacio) au printemps 2024. FONDS VERT – DREAL Corse, OEC, CEN Corse. 36 p.

RESUME

Le premier PNA en faveur de la tortue d'Hermann est arrivé à son terme en 2014. Compte tenu de l'état de conservation toujours défavorable de l'espèce et des menaces toujours présentes, il a été jugé nécessaire de le poursuivre par un 2ème PNA, d'une durée de 10 ans (2018-2027) afin de poursuivre sur le long terme les actions de conservation déjà engagées. Ce nouveau PNA s'attache d'une part à développer et renforcer le réseau des acteurs du territoire et d'autre part, à pérenniser les actions en élaborant une gouvernance solide post-PNA et des outils opérationnels adaptés aux problématiques de l'espèce et du territoire. Ses objectifs reprennent ceux figurant déjà dans le PNA 2009-2014, en les actualisant, dans la continuité du précédent PNA. Le CEN Corse (animateur régional) et la DREAL Corse (coordinateur régional) réalisent la déclinaison régionale et la mise en œuvre en Corse de ce 2ème plan.

Le présent rapport porte à connaissance les actions engagées par le CEN Corse dans le cadre du PNA Tortue d'Hermann au cours de l'année 2024.